



Compte Rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2022 à 19h15 en salle des mariages

Monsieur le Maire ouvre la séance, excuse les absents et indique les procurations :

Hélène Marty donne procuration à Fanny Azam, Sophie Bonnery donne procuration à Marie-Hélène Boyer, Stéphane Prieto donne procuration à Sylvie Thomas, Vincent Cahusac donne procuration à Thierry Paraire, Jean-François Imbert donne procuration à Bernard Saigné.

Secrétaire de séance : Fanny Azam

Auxiliaire : Marjorie Andreu

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2022

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du dernier conseil municipal du 23 mai 2022.

2- Cession de parties de parcelles à un particulier

Le Conseil Municipal autorise la cession de 122m² des parcelles cadastrées section D n° 1605 et 1606, pour 60€, au profit d'un particulier dans le cadre de l'extension de son projet. Cet administré prendra à sa charge les frais de notaire et de géomètre. Monsieur le Maire a été autorisé à signer les actes y afférents.

3- Demande de subvention – salle des fêtes

Le Conseil Municipal vote le plan de financement de la salle des fêtes tel que définit ci-dessous :

Plan de financement			
Travaux de la Salle des Fêtes			
DEPENSES		RECETTES	
Travaux	Montant HT		
		DSIL	50000,00
extérieur	200000,00	DETR	50000,00
intérieur	100000,00		
sous total	300000,00		
MOE	48000,00	DEPARTEMENT DE L'AUDE	87000,00
		REGION	87000,00
		COMMUNE DE MONTREAL	74000,00
TOTAL	348000,00	TOTAL	348000,00



4- Gestion de la buvette de la piscine communale

Suite à l'appel à candidature lancé dans le cadre de la gestion de la buvette de la piscine communale, seul le Club Nautique Montréalais a candidaté pour la somme de 50euros. Par conséquent la gestion de la buvette communale est concédée au Club Nautique Montréalais.

5- Convention de délégation de compétence du transport scolaire avec la Région

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une convention avec la Région Occitanie permettant le renouvellement du transport scolaire de la commune au profit des enfants de Villeneuve-Montréal (RPI).

6-Convention de la mise à disposition de la maison du tourisme

Dans le cadre de la délégation de la compétence tourisme à la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère (depuis le 1^{er} janvier 2013), la maison du tourisme est mise à disposition gracieusement (pour 2022), de cette dernière afin d'en assurer des permanences durant la saison estivale les mardi, jeudi, samedi de 10h00-12h00 et de 14h00-18h00.

7- Subventions aux associations

Le Conseil Municipal vote les subventions de fonctionnement aux associations tel que suit :

Le Comité des fêtes : 5 000.00€

Les suscrofats : 500.00€

Le Club Nautique Montréalais : 1300.00€

La MJC : 2000.00€

Fait à Montréal le 1^{er} juillet 2022

Le Maire

Bernard BREIL